REGLEMENT JEU CONCOURS SUR LES PROTECTIONS PERIODIQUES

Contexte
Le Syndicat Centre Hérault est la structure intercommunale de traitement des déchets sur les Communautés de Communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault, et du Lodévois et Larzac, regroupant 77 communes.
Engagé dans un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le Syndicat mène plusieurs actions sur le thème de la réduction et du tri des déchets.
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets, est l'occasion de proposer chaque année un panel d'actions à l'ensemble de ses publics autour de thématiques ciblées. Cette année la thématique choisie est l'économie circulaire.

Ce concours vise la promotion des textiles sanitaires (culottes menstruelles) qui représentent une alternative respectueuse de l'environnement et de votre santé par rapport aux lingettes et serviettes hygiéniques jetables. Il faut savoir que les textiles sanitaires jetables représentent 35,7 kg par an et par habitant de déchets enfouis avec les ordures ménagères.

Article 1 – Qui organise ce concours ?

Le Syndicat Centre Hérault, situé route de Canet, 34800 Aspiran, représenté par Olivier BERNARDI, agissant en qualité de Président, dénommé ci-après « l'organisateur», organise un concours sur les protections périodiques réutilisables « **Il faut être culottée pour gagner ! »** dénommé ci-après « le concours ».

Le concours est déployé sur les comptes **Syndicat Centre Hérault officiel** sur Facebook et **esprit.zero.dechet** sur Instagram.

Article 2 – A qui s'adresse-t-il ?
Ce concours est ouvert à tous les followers des comptes précédemment cités, habitant sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

Article 3 – Modalités de participation au concours
Envie de tenter votre chance ? Suivez le guide !

- **Étape 1 :** Rejoignez notre communauté Facebook ou Instagram en vous abonnant à notre compte
- **Étape 2 :** Laissez un 💔 sur ce post
- **Étape 3 :** Taguez 2 proches en commentaire sur ce post
- **Étape 4 :** Pour plus de chance d'être tiré au sort, partagez ce post en story en nous identifiant !

La participation au concours sera possible du 10 au 29 novembre 2026.

Article 4 – Désignation du gagnant
Entre le 30 novembre et le 2 décembre, un tirage au sort désignera la personne gagnante. après vérification du respect des modalités précédemment exprimées.
Le tirage au sort se fera via le site internet dédié AppSorteos.
La personne gagnante sera informée par l'organisateur, via la messagerie privée du site de participation. Elle aura 48h après le message d'information pour transmettre la taille souhaitée afin que l'organisateur procède à la commande du lot. La réception du lot sera faite par l'organisateur qui

en informera la personne gagnante. Celle-ci devra venir récupérer son lot au siège du Syndicat Centre Hérault, Route de Canet BP 29 – 34800 Aspiran.

Article 5 – Lots
La personne gagnante remportera un lot de culottes menstruelles de la marque La culotte parisienne, d'une valeur de 75 €.

Article 6 – Réclamations
L'organisateur est souverain dans la procédure de tirage au sort. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 – Acceptation du règlement
Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 8 - Interruption du concours
L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 9 – Loi informatique et liberté
En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art. L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. L'organisateur ne pourra divulguer les coordonnées transmises par le participant.

Article 10 – Dépôt du règlement

Le règlement du JEU est déposé à l'étude :
Robat Olivier – Huissier de justice
23, Rue de la Cité Foulc- 30000 Nîmes
Tel : 04 66 36 66 21.
Ce présent règlement peut être obtenu sur le site Internet du Syndicat Centre Hérault (www.syndicat-centre-herault.org) ou envoyé sur simple demande.